



## Rupture d'un CDD à l'initiative de l'employeur

Par **Sab2a**, le **13/07/2022** à **18:44**

**BONJOUR**

Je suis en CDD le terme est jusqu'au retour de. Je suis en poste depuis 2 ans 7 mois. Mon employeur veut rompre mon contrat pour y positionner une personne ayant la qualification du poste. En contre partie on m'assure me payer ma précarité et congés payés plus une garantis de CDD sur un autre poste est ce légal ?

Merci

Par **janus2fr**, le **14/07/2022** à **10:25**

Bonjour,

Non, ce n'est pas légal. L'employeur ne peut rompre un CDD à sa seule initiative qu'en cas de faute grave du salarié.

Ce qu'il vous propose en fait est certainement de conclure une rupture d'un commun accord. Dans ce cas, à vous de voir si vous voulez accepter et à quelles conditions.